

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Union Nationale des Associations Intermédiaires (UNAI) - Soutien à la
manifestation "Assises Nationales des Associations Intermédiaires", Bordeaux
les 13-14 octobre 2011 - Subvention de fonctionnement de la Communauté
Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Union Nationale des Associations Intermédiaires (UNAI) a été créée il y a 10 ans à l'initiative des Associations Intermédiaires d'Aquitaine. Cette union compte aujourd'hui 150 Associations Intermédiaires conventionnées adhérentes.

La France dénombre plus de 900 associations intermédiaires employant 3 400 salariés permanents (en équivalent temps plein) et surtout 179 800 salariés en insertion, mis à disposition des utilisateurs¹.

Chaque année, l'UNAI réunit toutes ses structures au cours d'Assises, dont l'édition 2011 se déroulera à Bordeaux, les 13 et 14 octobre prochains.

Du fait de son partenariat avec Aquitaine Associations Intermédiaires, réseau local de l'UNAI, notamment sur le dispositif des clauses sociales, et au titre de la politique en faveur de l'économie solidaire, la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée en tant que partenaire de cette manifestation, aux côtés de l'Etat, la Région, le Département, la ville de Bordeaux et la Fondation MACIF.

1- Présentation de la manifestation

Les associations intermédiaires sont des associations loi 1901 qui ont conclu une convention avec l'État.

Elles ont pour objet d'embaucher les personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (chômeurs de longue durée ou âgés de plus de 50 ans, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficulté, anciens détenus, femmes isolées, etc.) afin de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant, à titre onéreux, à disposition de

¹ Source : Dares (Direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques).

personnes physiques ou morales, et qui ont conclu avec l'État une convention pour une durée maximale de trois ans.

Ces salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement individualisé les incitant à redécouvrir leurs compétences et à se repositionner vis-à-vis de l'emploi et la formation. Afin de faire bénéficier leurs clients du bénéfice de la réduction d'impôt au titre des emplois familiaux, les associations intermédiaires ont la possibilité d'obtenir un agrément en tant qu'associations de services à la personne.

L'UNAI s'est fixé comme objectif la défense, la représentation et la fédération des Associations Intermédiaires. Elle est un lieu de réflexion pour ses structures adhérentes, et sur leur place au sein de l'insertion par l'activité économique. Elle propose une gamme de services pour renforcer le réseau et les compétences des Associations Intermédiaires, ainsi que l'échanges de bonnes pratiques (newsletter, modules de formation, centre de ressources...).

L'une des actions fédératrices assurées par l'UNAI est l'organisation d'Assises annuelles. Ce temps fort de réunion et d'échanges vise à :

- valoriser le travail réalisé par les Associations Intermédiaires sur leur territoire, les impacts en termes de retour à l'emploi de publics en difficulté et d'utilité sociale,
- montrer l'intérêt de travailler à la mutualisation entre structures, à l'essaimage de bonnes pratiques, d'actions innovantes,
- développer les partenariats avec les acteurs publics et privés locaux, pour que les Associations Intermédiaires puissent faire face et résister dans un contexte de concurrence forte du secteur privé classique, notamment dans le domaine du service à la personne.

En 2011, la manifestation se déroulera à Bordeaux, à l'Hôtel de Région, les 13 et 14 octobre. Elle rassemblera plus de 200 participants, dont les bénévoles et professionnels oeuvrant au sein des Associations Intermédiaires, adhérentes ou non à l'Union, ainsi que les professionnels partenaires de Gironde et d'Aquitaine

A travers le programme des 2 journées, les axes abordés trouvent un écho dans certaines politiques publiques de la CUB notamment :

- les actions développées autour des clauses sociales (partenariat entreprises/AI, formation des salariés en insertion, passerelles entre structures d'insertion...)
- le déploiement du label « Dom'action services » en direction des services à la personne et agréé par l'Agence Nationale des Services à la Personne.

Les ateliers viseront également à mettre en avant les actions de mutualisation menées par les Associations Intermédiaires dans notre région pour faire face à la concurrence du secteur marchand dans les services à la personne : les Associations Intermédiaires des 5 Départements d'Aquitaine se sont lancées dans une démarche offensive. Elles entendent bien développer leur clientèle, par une vaste opération de formation et de communication (plan d'action marketing commun, mutualisation d'un poste de commercial entre les 2

structures bordelaises « Allo Services Bordeaux », projet de plateforme de mutualisation des Associations Intermédiaires de la CUB).

2- Budget prévisionnel de la manifestation

Le budget prévisionnel de la manifestation est estimé à 53 300 € TTC. L'Union Nationale des Associations Intermédiaires sollicite la CUB à hauteur de 7 900 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats, prestations de services, matières et fournitures	33 900	Etat Région Département CUB Ville de Bordeaux	2 000 8 400 4 000 7 900 3 000
Autres services extérieurs (honoraires, communication, déplacements)	19 400	Fondation MACIF Inscriptions journées	4 000 24 000
TOTAL	53 300	TOTAL	53 300

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Union Nationale des Associations Intermédiaires à hauteur de 7 900 € pour l'organisation des Assises nationales à Bordeaux les 13-14 octobre 2011 est recevable au titre de la délégation économie sociale et solidaire

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'Union Nationale des Associations Intermédiaires une subvention de fonctionnement de 7 900 € pour l'organisation de ses Assises nationales à Bordeaux les 13-14 octobre 2011

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée relative au règlement du montant de la subvention communautaire allouée.

Article 3 : la dépense afférente au règlement de cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 3 OCTOBRE 2011

M. FRANCK MAURRAS